

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, nous sommes tenus d'assurer le transport des personnes qui reçoivent des arrêtés d'expulsion.

M. Clark: Madame le Président, je pense que le ministre devra se rendre compte qu'il doit répondre de ses allées et venues à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, nous voudrions savoir si le ministre veut dire qu'il est de pratique courante que le gouvernement du Canada assure le retour de ces personnes, qu'il fasse attendre la voiture ou le véhicule utilisé pendant quelques instants jusqu'à ce que la personne soit arrivée—aux États-Unis dans ce cas-ci—et ramène ensuite cette personne au Canada.

Ce service est-il mis à la disposition de toute personne se trouvant dans une situation semblable à celle de M. Calamusa? Est-il courant de conduire une personne de l'autre côté de la frontière, de l'attendre et de la ramener?

M. Axworthy: Madame le Président, je suggérerais au chef de l'opposition de se préoccuper davantage de ses allées et venues à ce stade-ci. Elles pourraient avoir une importance politique beaucoup plus grande.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Je dirai simplement que la loi nous requiert d'assurer le transport jusqu'au point de débarquement. Je suis certain que le chef de l'opposition tient à ce que le gouvernement du Canada accorde des marques de courtoisie aussi usuelles que d'assurer le transport de retour, mais je peux lui assurer qu'on n'a en aucun cas transporté cette personne au-delà de la frontière.

M. Clark: Madame le Président, à moins que je n'aie mal compris ce qu'a dit le ministre, il vient d'avouer que dans cette affaire, M. Calamusa a été conduit en automobile de Winnipeg à la frontière, que la voiture officielle l'a attendu pour ensuite le ramener à Winnipeg. En d'autres termes, on a fait une entorse à la façon normale de procéder, qui consiste à conduire la personne expulsée à son point de débarquement pour ramener cette personne à son point de départ.

Devons-nous comprendre qu'il s'agit là de la façon normale de procéder dont peuvent se prévaloir toutes les personnes qui ont été expulsées et à qui on accorde un permis spécial pour rentrer au pays? J'aimerais qu'on dise bien clairement que la façon de procéder prévoit maintenant le retour. Il s'agit là d'un service spécial de limousine aller-retour.

Deuxièmement, le ministre a laissé entendre à mon collègue, le député de Cambridge, qu'un certain nombre de personnes lui avaient présenté des instances à cet égard. Étant donné les circonstances tout à fait inhabituelles qui entourent cette affaire, serait-il disposé à déposer sur le bureau de la Chambre des communes la liste de toutes ces personnes qui lui ont formulé des instances dans cette affaire?

M. Axworthy: Madame le Président, comme il a été au pouvoir pendant une brève période de temps, je pense que le chef de l'opposition devrait savoir qu'il est indispensable de faire preuve d'une certaine discrétion lorsqu'on reçoit des conseils, des avis et des doléances. Si le chef de l'opposition

tient cependant à essayer de retrouver les personnes qui ont protesté pour leur demander la permission de révéler publiquement le contenu de ces documents, je n'y verrais aucun inconvénient.

Mais il y a plusieurs personnes en cause. Nous sommes saisis de cette affaire depuis un certain temps. Nous voulions prendre une décision. Bien des personnes ou organismes ont exprimé publiquement leur mécontentement, notamment le conseil municipal de Niagara Falls et bien d'autres. Un certain nombre de personnes ou d'organismes ont intercedé, et je pense qu'il est de mon devoir de réunir tous ces témoignages et de m'en inspirer pour prendre une décision.

Quant à la partie de la question qui a trait aux modalités de transport, je dois dire que celles-ci dépendent toujours du contexte.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA PARTICIPATION DU CANADA À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PAR FUSION

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, j'ai appelé hier le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie pour le mettre parfaitement au courant des méthodes de production d'Énergie par fusion, mais il est absent aujourd'hui, contrairement à ce qu'on m'avait affirmé; je poserais donc ma question au très honorable premier ministre.

Il est important et même urgent de trouver d'autres sources d'énergie afin de moins dépendre du pétrole, et il est acquis que ces nouvelles sources ne doivent pas être polluantes. Aussi la réponse que le ministre a donnée cette semaine, pendant les audiences du comité des prévisions budgétaires, à propos de la participation éventuelle du Canada à un projet de production d'énergie par fusion, et l'attitude qu'il a adoptée à ce moment-là, me préoccupent et me déçoivent même.

● (1140)

Je voudrais demander au premier ministre s'il appartient à un ministre qui est avocat, de préjuger de projets de recherche scientifique complexe et de formuler des politiques contraires à l'avis de scientifiques et d'institutions réputés, par exemple le Conseil national de recherches, ces choix personnels pouvant nuire sérieusement à notre avenir énergétique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député est très injuste à l'égard du ministre de l'Environnement à qui il reproche d'être avocat. Je lui demande de jeter un coup d'œil aux antécédents de mon collègue.

Pour ce qui est de la fusion nucléaire, le ministre n'a fait que commenter les avis exprimés par les fonctionnaires quand il a témoigné devant le comité parlementaire. Le gouvernement réexamine constamment ces questions. Le gouvernement n'a pas encore décidé que la fusion nucléaire ne l'intéressait pas. C'est une chose que le ministère de la Science et de la Technologie et le ministère de l'Énergie des Mines et des Ressources continuent d'étudier. Nous nous tenons au courant des développements nouveaux dans ce domaine mais pour l'instant, nous n'avons pas prévu de crédits particuliers.